



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ARENTHON  
DU LUNDI 12 FÉVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le douze février, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune d'Arenthon, dûment convoqué le six février deux mille vingt-quatre s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Madame Chantal COUDURIER, Maire.

Étaient présents : MMES C. BOEX, B. CAUL-FUTY, A. COLLOMB, C. COUDURIER,  
V. GAUDERON, A. LASSUS, L. MISSILLIER  
MM. P. COURTIN, R. DECARROUX, B. DUNAND, M. FLOQUET,  
D. PAULME, R. PIOUTAZ, G. VELLUZ

Absents excusés : MME V. RIDREAU donne procuration à MME V. GAUDERON,  
M. J.-P. LE JONCOUR donne procuration à M. R. DECARROUX,  
M. A. HEMISSI

Absents : MME C. BOURGEOIS et M. S. GAILLARD

Secrétaire de séance : MME B. CAUL-FUTY

§§§§§§§§§§

Le quorum est constaté, la réunion peut débiter.

§§§§§§§§

Madame Brigitte CAUL-FUTY est désignée secrétaire de séance.

§§§§§§§§

Madame le Maire demande à l'assemblée si elle approuve l'ordre du jour présenté.

A l'unanimité des présents, l'ordre du jour est adopté.

## ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 08 janvier 2024
- Délibérations :
  1. Convention de mise à disposition d'un secrétaire de mairie itinérant pour remplacement d'agents indisponibles avec le CDG74
  2. Cession de la parcelle DP4 au profit de la SCI Les Crêts de Fessy – Acte administratif
  3. CCPR : Rapport d'observations de la Chambre régionale des comptes suite à l'audit de performance réalisé sur la mise en œuvre des mesures d'accompagnement du Léman Express
- Commission Urbanisme
- Rapport des commissions et groupements
- Compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation du Conseil municipal
- Questions et sujets divers
- Calendrier municipal

## S É A N C E

### § APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JANVIER 2024

Aucune remarque orale n'est faite.

*Le Conseil municipal, après délibération,  
à l'unanimité,*

- ✓ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 8 janvier 2024.

### **DÉLIBÉRATIONS**

<b>1.</b>	<b>CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN SECRÉTAIRE DE MAIRIE ITINÉRANT POUR REMPLACEMENT D'AGENTS INDISPONIBLES AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA HAUTE-SAVOIE Délibération n° 2024-09</b>
-----------	--

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L512-6 à L512-9, L512-12 à L512-15 et L516-1 ;

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 ;

Considérant que le Centre de Gestion de la Haute-Savoie propose la mise à disposition d'un(e) secrétaire de mairie itinérant(e) pour effectuer des remplacements ;

Considérant que la Commune doit, dans certains cas, faire face rapidement à des remplacements d'agents titulaires indisponibles pour des raisons de maladie, maternité ou autres ;

Madame le Maire, propose à l'assemblée, pour le bon fonctionnement des services de la Mairie, de recourir à la mise à disposition d'un(e) secrétaire de mairie itinérant(e) du Centre de Gestion de la Haute-Savoie chaque fois que cela s'avérera nécessaire, conformément au modèle de convention ainsi qu'aux conditions financières fixées annuellement par délibération du Conseil d'administration du CDG 74, joints en annexe ;

***Le Conseil municipal, après délibération,  
à l'unanimité,***

- ✓ **VALIDE** le principe de recourir au service de mise à disposition d'un(e) secrétaire de mairie itinérant(e) du Centre de Gestion de la Haute-Savoie chaque fois que cela s'avérera nécessaire ;
- ✓ **AUTORISE** le Maire ou son représentant, à signer les conventions et éventuels avenants permettant de faire appel à ce service, ainsi que toutes les pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

<b>2.</b>	<b>CESSION DE LA PARCELLE DP4 AU PROFIT DE LA SCI LES CRÊTS DE FESSY – ACTE ADMINISTRATIF Délibération n° 2024-10</b>
-----------	---

La présente délibération annule et remplace la délibération n° 2023-41 en date du 5 juin 2023 relative à l'échange de parcelles situées Route des Crêts de Fessy avec la SCI Les Crêts de Fessy.

Madame le Maire informe l'assemblée que lors de la réunion d'alignement de la propriété de la SCI LES CRÊTS DE FESSY représentée par Monsieur Roland PIOUTAZ réalisée dans le cadre du projet de réaménagement et de sécurisation de la Route des Crêts de Fessy, il avait été convenu que la Commune cède la parcelle dénommée DP4, d'une superficie de 4 m<sup>2</sup>, à la SCI Les Crêts de Fessy.

Madame le Maire rappelle que par délibération n° 2023-38 en date du 5 juin 2023, la parcelle dénommée DP4 a été désaffectée et déclassée du domaine public.

Etant donné que la parcelle dénommée DP4 ne présente aucun intérêt particulier pour la Commune, Madame le Maire propose donc de régulariser ce dossier et de vendre le tènement à la SCI Les Crêts de Fessy.

Madame le Maire rappelle qu'en matière de vente d'un bien du domaine privé communal, les communes de moins de 2000 habitants n'ont pas l'obligation de saisir le Service des Domaines.

Madame le Maire propose le montant de la cession au prix de 4 euros, soit 1 euro le mètre carré comme prévu dans le cadre d'une régularisation d'emprise foncière en vertu de la délibération n° 2017-69 en date du 13 septembre 2017 relative à la fixation du montant de l'indemnité au m<sup>2</sup> lors des régularisations d'emprise foncière.

*Le Conseil municipal, après délibération,  
à l'unanimité,  
à l'exception de Monsieur Roland PIOUTAZ qui ne prend pas part au vote,*

- ✓ **ANNULE ET REMPLACE** la délibération n° 2023-41 en date du 5 juin 2023 relative à l'échange de parcelles situées Route des Crêts de Fessy avec la SCI Les Crêts de Fessy ;
- ✓ **ACCEPTE** de céder la parcelle dénommée DP4 au profit de la SCI Les Crêts de Fessy, selon le plan joint à la présente délibération ;
- ✓ **EVALUE** ladite parcelle appartenant à la Commune à 1 € le m<sup>2</sup>, comme prévu dans le cadre de régularisations d'emprise foncière ;
- ✓ **DECIDE** de céder ladite parcelle pour un montant de 4 (quatre) euros ;
- ✓ **DONNE POUVOIR** au Maire ou à son représentant de procéder aux démarches et formalités nécessaires aux fins de régulariser ce dossier ;
- ✓ **DONNE POUVOIR** au Maire ou à son représentant de signer tout document relatif à ce dossier ;
- ✓ **DECIDE** de passer l'acte en la forme administrative ;
- ✓ **DECIDE** que les frais d'acquisition et accessoires seront à la charge de la Commune.

3.

**CCPR : RAPPORT D'OBSERVATIONS DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES  
SUITE À L'AUDIT DE PERFORMANCE RÉALISÉ SUR LA MISE EN ŒUVRE DES  
MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DU LÉMAN EXPRESS  
Délibération n° 2024-11**

Madame le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de son programme de travail, la Chambre Régionale des Comptes (CRC) Auvergne Rhône-Alpes a procédé à l'examen de la gestion de la Communauté de Communes du Pays Rochois (CCPR) sur la gestion de la mobilité transfrontalière et relatif à l'audit de performance sur la mise en œuvre des mesures d'accompagnement du Léman Express pour les exercices 2017 et suivants.

Lors de sa séance du 15 septembre 2023, la CRC a arrêté ses observations définitives qu'elle a transmises au président de la CCPR pour être communiquées au Conseil communautaire, ce qui a été fait le 05 décembre 2023.

Par courriel en date du 10 janvier 2024, la CRC les a adressées à la Commune.

En application de l'article L.243-8 du Code de la juridiction financière, ces observations définitives doivent être présentées à la plus proche séance du Conseil municipal et donner lieu à un débat.

Madame le Maire expose les conclusions du rapport d'observations de la CRC.

***Le Conseil municipal, après délibération,  
à l'unanimité,***

- ✓ **PREND ACTE**, après débat du rapport d'observations définitives de la CRC sans qu'aucune remarque ou observation ne soit relevée.
- ✓ **CHARGE** Madame le Maire de suivre cette affaire.

**URBANISME**

**Déclarations préalables accordées :**

Monsieur Sébastien GAILLARD 953, Route de Lanovaz	<b>Pose panneaux photovoltaïques</b>
SAS AVISUN 380 bis, Route de Fessy	<b>Pose panneaux photovoltaïques</b>
Madame Sophie DUNAND 1150, route des Arculinges	<b>Clôture</b>
Monsieur Laurent BARBASTE 136, Impasse du Platet	<b>Pose panneaux photovoltaïques</b>

**Liste des demandes d'urbanisme accordées :**

- PC 2023/18 accordé le 09/01/2024 au nom de Monsieur Patrick LAMONTRE et Madame Nadiia BOZHAKIVSKA pour la construction d'une maison individuelle (1239, Route de Lanovaz)
- PC 2023/20 accordé le 01/02/2024 au nom de Monsieur Joël BOEX pour la construction d'une maison individuelle avec abri voiture (339, Route des Arculinges)

**Liste des demandes déposées (en cours d'instruction) :**

- PC 2018/16 M03 déposé le 08/01/2024 au nom de Monsieur Charly MICHELAS et Madame Tiphonie MOENNE-LOCCOZ pour la transformation de l'abri voitures en garage (223, Route de Maclenay)

- PC 2024/01 déposé le 05/02/2024 au nom de la SAS Passion Immo pour la construction d'une maison individuelle avec garages (36, Chemin des Ornay)

## **COMMISSIONS ET GROUPEMENTS**

### § COMMISSION FINANCES

- Madame le Maire indique que suite à la sollicitation du cabinet NEOPTIM, une recherche d'optimisation des dépenses liées aux taxes foncières a été effectuée mais sans succès. Le cabinet NEOPTIM a précisé que nos dépenses étaient optimisées au maximum.
- Madame le Maire présente aux membres du Conseil municipal une réflexion sur les taux d'imposition, en vue de l'élaboration du budget primitif 2024.

4 hypothèses sont présentées, à savoir :

- 1) Réévaluation des bases fiscales uniquement, comme présentée par la loi de finances : Gain de 30 000 €
- 2) Réévaluation des bases + augmentation du taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires : Gain de 32 500 €
- 3) Réévaluation des bases + augmentation des taux des taxes foncières bâties et non bâties avec un coefficient d'évolution de 1.04 : Gain de 50 000 €
- 4) Réévaluation des bases + augmentation des taux des taxes foncières bâties et non bâties avec un coefficient d'évolution de 1.09 : Gain de 80 000 €.

Madame le Maire sollicite l'avis des conseillers sur ces propositions :

- Monsieur VELLUZ n'est pas favorable à une augmentation des impôts pour le moment et préfère attendre de connaître l'estimation précise des travaux de rénovation / extension de l'école pour se prononcer.
- Monsieur FLOQUET n'est pas favorable à une augmentation des impôts, il estime que cela est prématuré.
- Madame LASSUS est favorable à une augmentation des impôts qui permettrait d'augmenter les capacités financières en vue d'investir pour l'école et d'autres projets.
- Madame MISSILLIER est favorable à une augmentation des impôts qui permettrait d'avoir une assise financière plus confortable pour anticiper l'avenir.
- Monsieur COURTIN n'est pas favorable à une augmentation des impôts pour le moment et préfère que l'on attende d'avoir une vision plus claire des projets de la Commune.
- Madame BOEX est favorable à une augmentation des impôts, au vu des besoins financiers de la collectivité pour rénover et prévoir l'extension de l'école, mais aussi financer d'autres projets. Madame BOEX rappelle que la municipalité a refusé le principe du mécénat et n'a pas augmenté les taux depuis 12 ans.
- Madame COLLOMB n'est pas favorable à une augmentation des impôts pour le moment.
- Madame CAUL-FUTY n'est pas favorable à une augmentation des impôts, et propose que l'on travaille sur une éventuelle mise en place d'une taxe de séjour sur la Commune.

- Madame GAUDERON est favorable à une augmentation des impôts mais souhaite attendre de connaître le coût plus précis du projet de l'école.
- Monsieur DUNAND n'est pas favorable à une augmentation des impôts mais indique qu'il convient d'avoir une vision d'avenir pour financer les projets à court et moyen terme.
- Monsieur PIOUTAZ n'est pas favorable à une augmentation des impôts.
- Monsieur DECARROUX n'est pas favorable à une augmentation des impôts.
- Madame le Maire n'est pas favorable à une augmentation des impôts pour le moment, au vu du contexte économique actuel et des nombreuses augmentations auxquelles doivent déjà faire face les familles.

A la majorité, Madame le Maire conclut que le Conseil municipal n'est pas favorable à une augmentation des taux d'imposition pour l'année 2024, étant donné la réévaluation des bases qui va déjà s'imposer aux contribuables, mais aussi en raison du faible produit des recettes généré par une hausse des taux fonciers bâtis et non bâtis.

Aucune augmentation des taux ne sera donc prévue à l'occasion du vote du budget en mars prochain.

#### § COMMISSION AMENAGEMENT DU VILLAGE / PATRIMOINE

- Madame le Maire fait un retour sur la rencontre avec Monsieur le Sous-préfet et les services de la DRAC concernant les fouilles archéologiques prescrites au centre village. En raison de l'instauration de la zone de présomption de prescription archéologique par la Préfecture de Région, le développement du centre village est fortement impacté par les diagnostics et fouilles imposées sur le secteur.  
Afin d'anticiper l'avancée des projets tels que la rénovation / extension de l'école, Madame le Maire propose de se rapprocher de la DRAC et de solliciter un diagnostic archéologique sur l'ensemble du tènement communal concerné par les projets scolaires. L'ensemble des élus valide cette proposition.

#### § COMMISSION TRAVAUX / BÂTIMENTS

- Monsieur PAULME indique qu'un banc a été installé au cimetière par le service technique et que la climatisation installée à la Maison communale Alain Velluz est en cours de finalisation.
- Une cloison d'insonorisation sera aménagée entre la salle communale et l'appartement de l'auberge durant les vacances d'hiver.
- Lors de la réunion avec le conseiller en énergie du SYANE, Monsieur PAULME énonce qu'il a été évoqué la possibilité de réduire la puissance électrique de la Maison des Associations. Mais en raison de la faible économie estimée à 120 euros par an, il est décidé de ne pas modifier la puissance électrique du bâtiment.  
En parallèle, une réflexion sur une suppression de l'option EJP pour la salle communale va être menée, dans un objectif de réduction des coûts de fonctionnement.

## § COMMISSION ENVIRONNEMENT / AGRICULTURE / MOBILITÉ

- Madame LASSUS informe les élus que de nouvelles parcelles ont été créées aux jardins collectifs, pour un total de 18 parcelles, en vue de répondre au mieux à la demande des habitants.
- Madame BOEX rappelle l'opération village propre qui aura lieu les 22 (écoliers) et 23 mars (tout volontaire) prochains.

## § COMMISSION ECOLE / JEUNESSE / SPORT

- Madame BOEX énonce que Madame Sophie LORMAND, Guide du patrimoine, vient tous les jeudis à l'école élémentaire pour présenter le patrimoine du village à tous les élèves. Toutes les classes sont concernées, avec le lancement d'un projet d'écriture d'un fascicule.

## § COMMISSION CULTURE / BIBLIOTHEQUE

- Madame LASSUS indique que quatre personnes sont inscrites à l'atelier informatique du lundi matin.
- En termes d'animations, une lecture en scènes avec le comédien Didier VACELET est prévue le vendredi 8 mars à la bibliothèque et une visite du CERN sera organisée à destination des élus et bénévoles de la bibliothèque.

## § COMMISSION COMMUNICATION / BIEN VIVRE ENSEMBLE

- Madame BOEX rappelle la date de la Randonnée du Terroir prévue le samedi 27 avril prochain. Suite à la réunion de préparation du 29 janvier dernier, une répétition du parcours est organisée le samedi 2 mars à 9h30 (le rendez-vous est donné devant le TNA).

## § COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS ROCHOIS

- Madame le Maire fait un point sur la réflexion du mode de gestion du service eau potable, étant donné que la délégation de service public attribuée à VEOLIA pour une partie du territoire de la Communauté de communes arrive à son terme le 31/12/2024. Il convient de trouver un mode de gestion uniforme sur l'ensemble du territoire. Le bureau d'études missionné a identifié le modèle suivant comme le plus adapté :
  - relations abonnés, relations usagers, abonnements, facturations, maîtrise d'ouvrage sur les travaux : gestion EN RÉGIE ;
  - exploitation des réseaux dont astreintes EN PRESTATION DE SERVICES.La Commission puis le Conseil communautaire vont poursuivre leurs réflexions en ce sens.
- Madame LASSUS présente le projet de micro-folie qui est un dispositif culturel, consistant en un espace modulable et itinérant de musée numérique principalement à destination des écoles et autres acteurs publics locaux (bibliothèques et autres).



L'investissement (achat d'un véhicule, matériels pédagogiques, etc) serait pris en charge par la CCPR et les communes viendraient à prendre en charge le fonctionnement (recrutement d'1,5 ETP).

Le montant estimatif à charge de la Commune s'élèverait à 4 500 /5 000 € par an.

Madame le Maire précise que ce dispositif viendrait compléter l'offre culturelle proposée sur le territoire communal. Elle sollicite ensuite l'avis des élus sur ce projet.

A la majorité, à l'exception de Messieurs DUNAND et PIOUTAZ qui s'abstiennent, les membres du Conseil municipal sont favorables à ce projet de micro-folie. Madame CAUL-FUTY et Monsieur FLOQUET apportent toutefois une réserve en indiquant qu'il est important de connaître la fréquence d'intervention dans notre Commune

Madame le Maire fera remonter ces remarques lors d'un prochain Bureau des Maires à l'occasion duquel sera discuté la validation de ce projet.

- Madame BOEX indique que le nombre de demandes de composteurs et d'aires partagées a augmenté en ce début d'année avec la nouvelle réglementation sur les déchets compostables. Le tonnage global des déchets par habitant est en diminution depuis 2022. En parallèle, dans un souci de réduction des déchets verts, une visite d'un site de broyage sur la Commune de Champagnier (38) a été réalisée par la responsable du service technique Madame Mathilde POOR, Madame Sylvie BURNIER de la CCPR et Madame BOEX.
- Madame BOEX informe l'assemblée que le schéma directeur des itinéraires pédestres est en cours de finalisation, avec la finalisation d'une boucle PDIPR (Balade des berges de l'Arve) et de trois itinéraires d'intérêt locaux (boucle du village, jonction avec Amancy et jonction avec Cornier).

## § SYNDICAT MIXTE DES 4 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

- Madame BOEX fait un point sur l'activité du SM4CC. A travers le service Proximity, le syndicat organise le transport scolaire de 6 000 élèves. Les lignes régulières qui ne sont pas saturées vont devenir progressivement des bus dits "agiles" pour intégrer des arrêts à la demande, via une application ou un appel téléphonique, tout en respectant leurs horaires. Pour les bus traversant notre commune, les horaires et fréquences devraient être améliorées, progressivement entre septembre 2024 et l'année 2025. Le SM4CC travaille aussi sur le plan mobilité employeur et le déploiement du service ProxiVélo (400 vélos à ce jour).

### **CALENDRIER MUNICIPAL**

- ✓ Lundi 26 février à 18h00 en Mairie : Commission Finances
- ✓ Lundi 4 mars à 18h00 en Mairie : Commission Ecole Jeunesse et Sport
- ✓ Jeudi 7 mars à 18h00 à l'école : Conseil d'école
- ✓ Vendredi 8 mars à 19h30 à la bibliothèque : Lectures en scène avec le comédien Didier VACELET
- ✓ Lundi 18 mars à 18h30 en Mairie : Conseil municipal

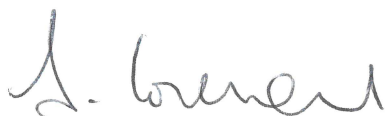
- ✓ Vendredi 22 et samedi 23 mars : Opération Village propre
- ✓ Mercredi 27 mars : Chasse aux œufs
- ✓ Jeudi 28 mars à 18h00 en Mairie : Réunion du CCAS
- ✓ Lundi 8 avril à 18h30 en Mairie : Conseil municipal
- ✓ Dimanche 14 avril à 12h00 à la Maison des Associations : Repas des Aînés
- ✓ Samedi 27 avril : Randonnée du terroir
- ✓ Lundi 6 mai à 18h30 en Mairie : Conseil municipal
- ✓ Mercredi 29 mai à 17h30 à la Maison des Associations : Evènement Bib'en Scènes
- ✓ Vendredi 31 mai à 19h00 à la Maison des Associations : Accueil des nouveaux habitants
- ✓ Lundi 3 juin à 18h30 en Mairie : Conseil municipal
- ✓ Dimanche 9 juin : Elections européennes + Criterium du Dauphiné
- ✓ Lundi 15 juillet à 18h30 en Mairie : Conseil municipal
- ✓ Lundi 26 août à 18h30 en Mairie : Conseil municipal
- ✓ Lundi 30 septembre à 18h30 en Mairie : Conseil municipal
- ✓ Lundi 28 octobre à 18h30 en Mairie : Conseil municipal
- ✓ Lundi 2 décembre à 18h30 en Mairie : Conseil municipal

Séance levée à 21h05.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,  
Brigitte CAUL-FUTY

Le Maire,  
Chantal COUDURIER



Affiché le 19 / 03 / 2024.